

Réduction des captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne



CC Sud

Madrid, 18 octobre 2022

Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture, France



**SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte

- Augmentation importante des échouages de petits cétacés et en particuliers des dauphins communs sur la côte atlantique française depuis 2016;
- Des flottilles à risque : chaluts pélagiques, démersaux en paire, fileyeurs;
- 7 engagements du plan d'action du gouvernement français autour de l'amélioration des connaissances et la recherche de solution techniques;
- Proposition de recommandation conjointe SWW insuffisante;
- Avis motivé de la Commission européenne du 15 juillet 2022

→ Besoin de nouvelles mesures



Plan d'action hivernal 2021-2022

Axe 1 : amélioration les connaissances

1. La déclaration obligatoire des captures accidentelles, en place depuis le 1er janvier 2019
2. Le suivi des échouages de cétacés, la publication des données et de l'avancée des actions
3. Le renforcement du programme OBSMER
4. L'expérimentation des caméras embarquées de 20 fileyeurs équipés (projet OBSCAMe)
5. L'estimation de l'abondance et de l'aire de distribution des dauphins par survol aérien (programme SAMM II, Observatoire Pelagis)
6. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet DELMOGES

Axe 2 : réduire les captures accidentelles et apporter des solutions durables

7. L'équipement obligatoire des chaluts pélagiques de système dissuasif dit « pinger »
8. le développement de solutions innovantes : projet LICADO, DOLPHINFREE, PIFIL

Axe 3: partager les actions au niveau européen

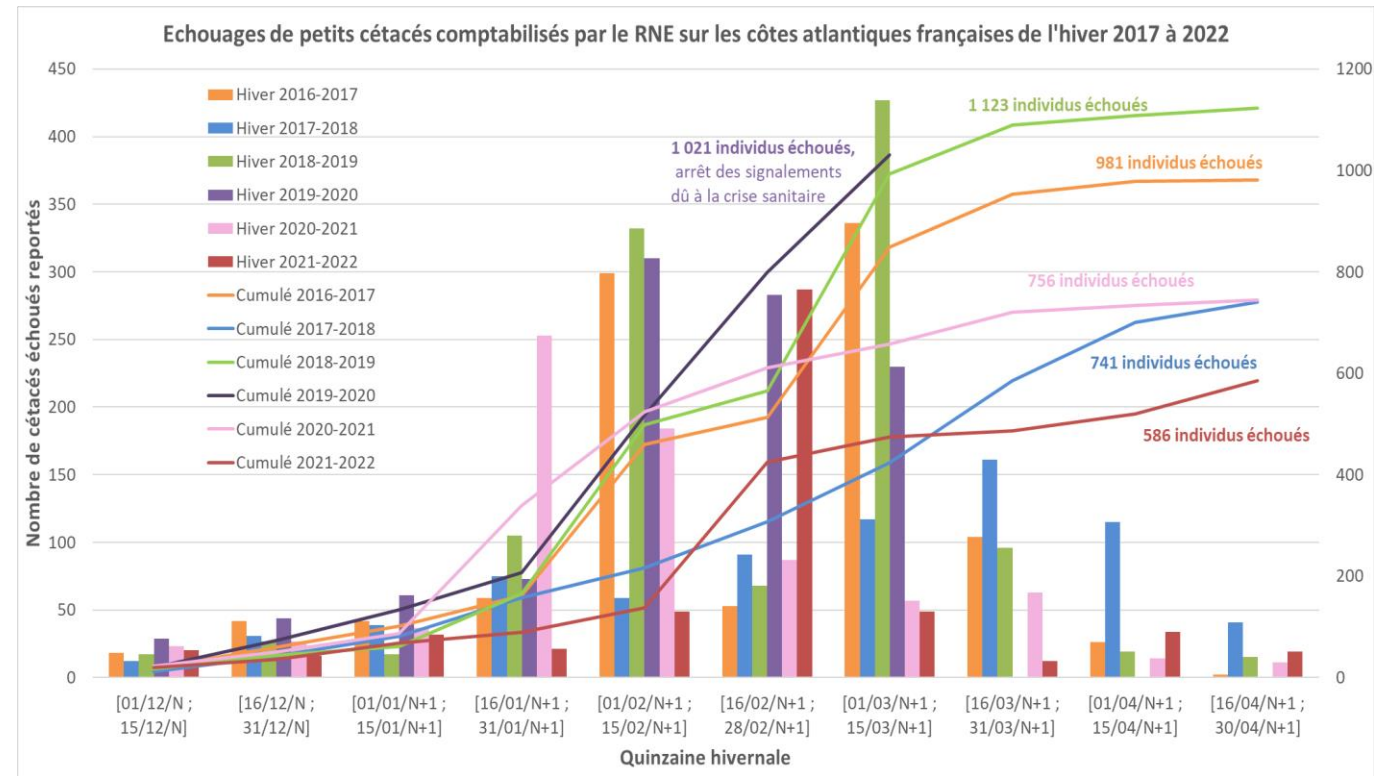
9. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés



1. Bilan sur les données collectées

Cet hiver 2021-2022:

- 69 captures accidentelles de petits cétacés déclarés cet hiver;
- 4 captures accidentelles observés par les observateurs à bord ;
- 50 captures accidentelles observées par caméras embarquées (~20 fileyeurs équipés).



Survol aérien SAMM II : l'abondance est considérée comme globalement **stable** : **195 600 individus petits delphinidés** (intervalle de confiance 95 % : 138 900 - 277 200) dont 181 000 dauphins communs (intervalle de confiance de 95% : 128 000- 258 000).

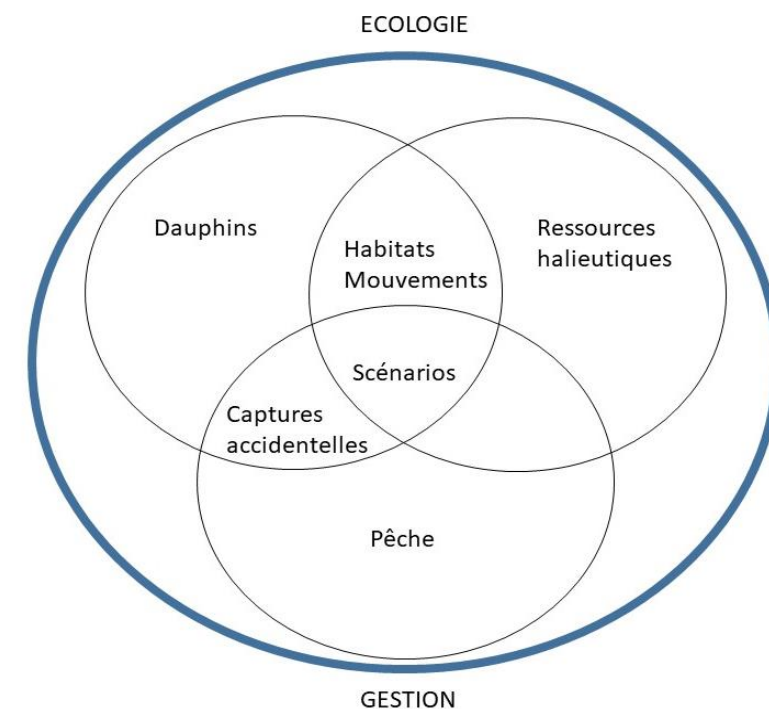
Projet de recherche : DELMOGES

- Projet scientifique porté par IFREMER et Pelagis en partenariat avec l'OFB et le CNPMM
- DELMOGES = DELphinus MOuvements GESTion
- Durée : 3 ans, lancement: mars 2022

Objectifs :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le Golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires),
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque,
- ✓ évaluer et proposer des solutions pour les réduire (scenarii multicritères).

D
E
L
M
O
G
E
S

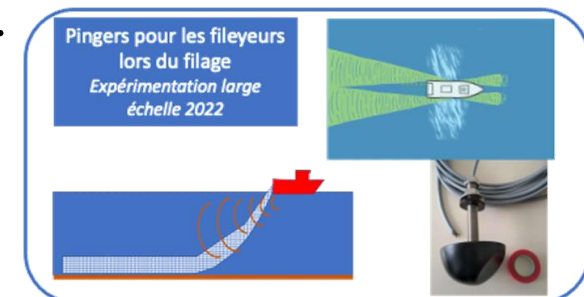


2. Plan d'action 2023-2024 : expérimentation à grande échelle de dispositifs techniques sur les fileyeurs

Ainsi, dès 2023, **les fileyeurs les plus actifs dans le Golfe de Gascogne** (environ 60 % de la flottille active) devront s'engager à participer à une expérimentation à grande échelle de solutions techniques. Trois dispositifs ont été identifiés suite à des premiers résultats expérimentaux encourageants :

- Un pinger « répulsif » CETASEVER fixé à la coque du navire, et émettant seulement lors de la mise à l'eau du filet [projet PIFIL],
- Une balise acoustique « informative » CETASEVER sur les filets [projet DOLPHINFREE],
- Des réflecteurs acoustiques sur les filets droits, permettant d'augmenter la visibilité des filets aux dauphins [projet LICADO].

Un protocole scientifique permettra d'évaluer l'efficacité de ces solutions, et devra être suivi par les professionnels. Des résultats d'analyse sont attendus pour fin 2024, pour permettre une collecte d'information suffisante à l'évaluation de l'efficacité.



3. Plan d'action 2023-2024 : collecte de données

- 30% des fileyeurs actifs dans le Golfe de Gascogne seront équipés progressivement de caméras embarquées au cours de l'année 2023 pour compléter les données d'observation, utiles à l'évaluation des solutions techniques, soit **100 fileyeurs équipés de caméras** (80 en plus par rapport à aujourd'hui);
- **Equipped en VMS**/géolocalisation des fileyeurs et des chalutiers pélagiques actifs dans Golfe de Gascogne à l'issue de 2023;
- Obligation de participation à l'observation embarquée pour les chaluts pélagiques et fileyeurs de plus de 15 mètres actif en zone VIII;



Un bilan à mi-parcours du plan d'action et fin 2024.

En l'absence de résultat satisfaisant sur la réduction des captures accidentelles, des fermetures spatio-temporelles seront alors mises en place à l'hiver 2024-2025 dans le Golfe de Gascogne. Le cas échéant, l'équipement en solutions techniques sera rendu obligatoire à l'ensemble de la flottille, avec la volonté de le rendre obligatoire à l'ensemble des pavillons actifs dans le Golfe de Gascogne.